



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
 Nombre de conseillers municipaux présents : 23
 Nombre de votes contre : 0
 Nombre d'abstentions : 0
 Nombre de votes pour : 28
 Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maëli DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES
 Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN
 Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maëli DIONG
 Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME
 Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maëli DIONG

FINANCES

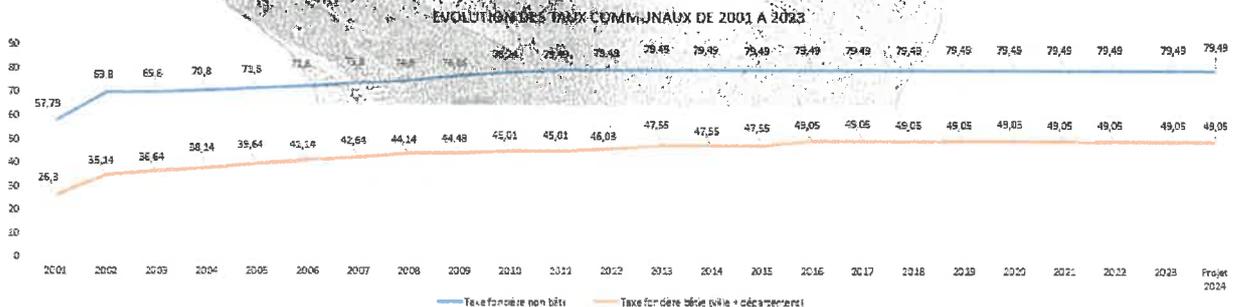
DL.24.014 – Vote des taux d'impositions 2024

Christian DUMAS expose :

Après présentation en Commission Générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la proposition de taux 2024 ci-dessous :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	49,05 %	49,05 %	49,05 %	49,05 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	79,49 %	79,49 %	79,49%	79,49%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (idem 2020)	Non voté	Non voté	16,44% (idem 2020)	16,44% (idem 2020)

Le budget 2024 confortera une politique fiscale équitable et maîtrisée, sans augmentation des taux, et ceci depuis 2011.



Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **28 MARS 2024**
Notification le : **28 MARS 2024**

28 MARS 2024



Le Maire

Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_014
Objet :	Vote des taux d'impositions 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2.2 - Vote des taux.
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_014-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_014-DE-1-1_0.xml	text/xml	898 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.014 – FIN - Vote des taux d'impositions Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_014-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	320.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 14h54min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 14h57min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 14h57min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h24min07s	Reçu par le MI le 2024-03-28